



ASSOCIATION NATIONALE
POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE ELECTRIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 7 octobre 2014

Véhicules électriques : Rétablissons la vérité sur des bases prouvées !

A l'occasion du Mondial de l'automobile et du vote de la loi de transition énergétique, l'Avere-France souhaite répondre aux interrogations récurrentes sur la voiture électrique et corriger quelques affirmations approximatives ou erronées.

Une voiture idéale pour les trajets du quotidien

Les français font 31 km par jour en moyenne, 80% des déplacements européens font moins de 60 km... autant de chiffres qui prouvent que les voitures électriques, dont l'autonomie moyenne, en usage réel, est de 100 à 150 km, sont d'excellents véhicules du quotidien.

Avec un taux de satisfaction de 90% chez les utilisateurs, plus besoin de prouver que les usagers de voitures électriques roulent en toute tranquillité !

En revanche, le VE n'a pas vocation, aujourd'hui, à parcourir plus de 200 km sur autoroute, sauf si une étape de recharge rapide a été programmée !

Un réseau de recharge en croissance permanente

Avec plus de 8 600 points de charge publics accessibles sur le territoire, la France dispose d'ores et déjà de l'un des meilleurs réseaux de recharge au monde !

Et grâce aux initiatives privées, comme celles de la grande distribution et à l'investissement des collectivités territoriales et de l'Etat, le maillage devrait être triplé en trois ans.

Tout cela en sachant que 90% des recharges se font à domicile ou sur le lieu de travail.

Plus vous roulez, plus vous gagnez

Grace au bonus écologique, les VE sont aujourd'hui accessibles à un prix équivalent aux véhicules thermiques de même catégorie. Avec un carburant à 2€ pour 100 km, la voiture électrique est de plus en plus avantageuse au fur et à mesure des kilomètres parcourus. Et ceci sans compter les économies faites sur l'entretien.

Enfin, avec les formules d'acquisition en LOA ou LLD, il est possible d'acquérir un VE à partir de 169€ par mois, batterie comprise !

Un mode de transport parfois associé – à tort – au développement du nucléaire

Accuser la voiture électrique de nécessiter des centrales nucléaires supplémentaires, comme on peut l'entendre parfois, est une erreur. En effet, grâce à l'efficacité énergétique des VE, l'intelligence des bornes et les pratiques de recharges majoritaires (la nuit principalement), une multiplication des VE sur la route ne nécessitera aucunement d'augmenter les capacités de productions d'électricité.

De plus, grâce à leurs batteries, les VE représentent une opportunité unique de stockage de l'électricité produite par les énergies renouvelables. Et quand on sait que le principal obstacle au développement de l'électricité verte est le stockage, on entrevoit les opportunités que peut représenter le développement des véhicules électriques !

Un important potentiel de lutte contre la pollution

Le véhicule électrique est un des instruments de lutte contre le changement climatique en France, même en dehors de sa seule phase d'utilisation où il ~~est de~~ **zéro émission** n'émet pas de gaz d'échappement, en partie responsables de la pollution dans les zones urbaines.

L'analyse de cycle de vie de l'ADEME publiée en 2013 le démontre bien : elle estime la contribution climatique globale du véhicule électrique à 9 tonnes d'équivalent CO₂ sur l'ensemble de sa durée de vie contre 22 tonnes d'équivalent CO₂ pour un véhicule thermique.

Ceci sans compter l'importante marge de progression dans la production, l'utilisation et le recyclage des batteries.

Vertueux aujourd'hui, indispensable demain

Au vu de ces différents constats, il apparaît que le véhicule électrique participe déjà à la transition énergétique en France. Plus encore, il concentre surtout un potentiel important de réduction de son impact environnemental et de stockage de l'électricité propre à développer les énergies renouvelables.

Le soutien des pouvoirs publics est un atout précieux et une garantie supplémentaire pour une filière d'avenir.

A propos de l'Avere-France – Association nationale pour le développement de la mobilité électrique
Pôle d'information, d'échanges et d'expertise, l'Avere-France est une association nationale créée en 1978 sous l'impulsion de la Commission Européenne. Sa vocation est de favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques et hybrides, notamment en stimulant et accompagnant le déploiement de la mobilité électrique auprès des collectivités locales et des entreprises. Elle rassemble les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique, dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif.

Contacts presse

Agences VLC* / 914 – Tél : 01 42 52 60 29

Valérie Leseigneur valerie@agencevlc.com / 06 68 80 37 35

Juliette Laniray juliette@agence914.fr / 06 11 76 22 09

Contact Avere-France

Marie Castelli – Secrétaire générale

Tel. 01 53 25 00 60

marie.castelli@avere-france.org

www.france-mobilite-electrique.org